

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 29 AVRIL 2026**

(Date de convocation : 23 Avril 2026)

Conseillers Municipaux en exercice :	33
Présents :	31
Absent excusé ayant donné procuration :	2
Absent excusé non représenté :	/
Absent non excusé :	/
Votants :	33

L'An deux mille vingt-six et le vingt-neuf Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Jérôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Sophie RIGOLLET, Monsieur Claude FERT, Madame Edith DARBOUSSET, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Monsieur Jérémie INTEGLIA, Madame Océane DOCHE, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Gérard GILLES, Madame Marine GONNET, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER.

**Pouvoir** : Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Audrey RAYNAUD (procuration à Monsieur Laurent COMTAT).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal,  
agents titulaires

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les besoins des services, le Conseil sera invité à modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

➤ **Création de poste d'agents titulaires**

Nombre	Grade	Durée de travail	Date d'effet	Rémunération	Service
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h	01/07/2026	IB 446 IM 397	Finances
1	Infirmier Territorial en Soins Généraux	35h	01/07/2026	IB 444 IM 395	Crèche
1	Adjoint Technique Territorial	32 h	01/07/2026	IB 367 IM 366	Sports
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h	01/07/2026	IB 404 IM 376	Communication

.../...

Nombre	Grade	Durée de travail	Date d'effet	Rémunération	Service
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	28h	01/07/2026	IB 478 IM 420	Finances
1	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	29h	01/07/2026	IB 416 IM 377	Animation
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	12h	01/07/2026	IB 430 IM 385	Animation
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	30h	01/07/2026	IB 478 IM 420	Restauration scolaire
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h	01/07/2026	IB448 IM 398	Centre Culturel
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	23h	01/07/2026	IB460 IM 408	Culture

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

VU la délibération du Conseil Municipal N° DE/31/4.1/14.06.2023-09 du 14 juin 2023 fixant le taux « ratio promu – promovables » à 100 % concernant les promotions et avancements de tous les grades d'avancement,

VU le tableau des effectifs existant,

Après en avoir délibéré,

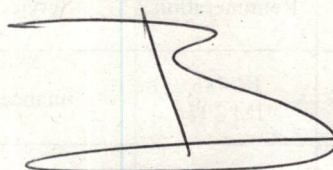
A l'unanimité,

**DECIDE** afin de répondre aux besoins des services, de créer les postes ci-dessus.

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,




Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télerecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 13 Mai 2026

Publiée le : 13 Mai 2026